

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Discours de
M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI
Président du Conseil Départemental de Mayotte

A l'occasion de la
« Cérémonie des vœux du nouvel an 2016 »

Jeudi 14 janvier 2016 à 14h00
Jardin du CD
Mamoudzou-Mayotte

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Madame la Conseillère économique et sociale,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux de Mayotte,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de Mayotte,
Mesdames, Messieurs les Maires de Mayotte,
Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires,
Messieurs les Présidents des Conseils consultatifs,
Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,
Monsieur le Directeur général des services du Conseil départemental,
Mesdames et messieurs les Directeurs et chefs de service du Conseil départemental,
Honorables invités,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

L'année 2015 qui vient de s'achever a été riche en enseignements pour le Conseil départemental et pour ses élus. Elle a été consacrée à la clarification des comptes, à la réorganisation administrative et à la projection dans l'avenir.

D'abord entamée sous les meilleurs auspices, avec un retour à l'équilibre budgétaire affiché lors vote du budget primitif dont nous avons hérité, puis la signature de la maquette du contrat de projet Etat Région lors de la visite du Premier ministre, et enfin l'installation du musée de Mayotte, la situation s'est ensuite avérée quelque peu plus problématique.

Des signes avant-coureurs ont permis néanmoins rapidement de prendre le pouls de la réalité de la situation de notre Département. Citons à ce titre :

- Les observations relatives à la période budgétaire 2010/2014 contenues dans le rapport provisoire conjoint de la Chambre régionale des comptes et de la Cour des comptes, transmis pour réponses et avis du conseil départemental fin avril 2015, et qui laissaient par exemple entendre que l'effort de maîtrise des dépenses de la collectivité s'était manifestement relâché entre 2014 et 2015, en premier lieu concernant la masse salariale, et que l'excédent cumulé de 16M€ constaté à la fin 2014 avait un caractère purement éphémère, dont les effets s'estomperaient à l'évidence dès l'année budgétaire 2015 ;
- ou encore les remarques officieuses du contrôle de légalité relatives au caractère insincère du budget.

Tous ces éléments qui, comme d'ailleurs les difficultés rencontrées sur le terrain, notamment à l'aide sociale à l'enfance, ont conforté notre décision de recourir à un audit interne de la situation budgétaire et financière de la collectivité, et m'ont conduit à solliciter une mission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales à Mayotte, parallèlement à celle du Défenseur des droits, sur la problématique de la protection de l'enfance et de la PMI.

Aussi, après l'adoption du budget primitif le 29 avril 2015, dès le 5 mai j'ai souhaité qu'un examen financier et organisationnel du Département soit établi à travers un audit étalé sur une durée de quatre mois.

Les conclusions de ces travaux ont débouché sur le vote d'une décision modificative en octobre 2015 affichant un déficit du budget du Conseil départemental de près de 48 millions d'euros, déficit susceptible, si les solutions appropriées n'étaient pas trouvées, de compromettre nos capacités de cofinancements des projets inscrits au titre du CPER comme des programmes opérationnels européens.

Alors même que les causes ayant conduit à cette situation sont pour une grande part extérieures à la gestion du Conseil départemental (*insuffisance des dotations allouées au regard des recettes perçues par le Département avant la transition fiscale, remboursement de l'impôt sur les sociétés perçu en 2013, admission en non-valeur de recettes chiffrée à plusieurs millions d'euros...*), j'ai voulu, au titre de notre redressement nécessaire, **responsabiliser au premier chef notre collectivité à travers le plan d'action** adopté en

assemblée plénière, le 10 décembre 2015. Ce plan fixe des objectifs quantifiés précis en matière de contenance de la dépense départementale et de suivi des recettes dans le cadre d'une gouvernance spécifique pour le pilotage et le suivi des actions définies ; 1^{ère} étape d'un important chantier à poursuivre. **Par ailleurs, bien que la situation ait exigé une grande rigueur dans la gestion de nos deniers, le Conseil départemental ne pouvait se permettre de ne pas honorer ses engagements tant à l'égard du milieu sportif que vis-à-vis de son personnel.** Ainsi :

- Dans le cadre des **jeux des îles de l'océan Indien à l'île de la Réunion** pendant la 1^{ère} quinzaine du mois d'août 2015, le Conseil départemental a répondu présent en octroyant les moyens nécessaires à l'accompagnement du mouvement sportif mahorais qui, au regard des résultats obtenus, met l'ensemble des acteurs locaux face à leurs responsabilités et à la nécessité de mieux se coordonner pour planifier les équipements nécessaires attendus par notre jeunesse, qui représente plus que jamais, notre richesse pour l'avenir ;

- A l'endroit du personnel, et dans un souci de justice, **les engagements pris dans le cadre des politiques d'intégration et de titularisation au titre de la loi Sauvadet et du versement dans le droit commun des AOTM en fin de grade,** ont été mis en œuvre et tenus. Nous achèverons en 2016 ce processus qui permettra au Département de compter en son sein d'un personnel titulaire et pleinement reconnu dans le droit commun de la fonction publique.

L'année 2015 a été aussi l'occasion d'affirmer nos choix politiques en matière économique avec l'adoption du nouveau tarif de l'octroi de mer et la création de l'Agence de développement économique et d'innovation (ADIM) dans le cadre d'un GIP associant le département , l'Etat, la CCI, et le CUFR de Mayotte.

Le Conseil départemental a souhaité ainsi envoyer un message fort et équilibré aux milieux économiques et secteurs en développement, tout en confortant les consommateurs et ménages mahorais par le choix d'une baisse des taux de l'octroi de mer sur un nombre significatif de produits de consommation courante.

La détermination du Conseil départemental est totale pour obtenir une baisse effective des prix sur les produits visés, et j'entends à cet effet que chacun joue

le jeu. Je compte Monsieur le Préfet sur la vigilance de vos services quant aux contrôles qui mériteront d'être exercés à cet effet.

Il en va de même pour la création de l'ADIM qui dote désormais le département de Mayotte, à l'instar de l'ensemble des régions françaises, d'un nouvel outil de développement économique et de soutien aux entreprises, pensé dans le cadre d'une mutualisation de moyens dont disposent aujourd'hui la CCI et le conseil départemental en vue de plus d'efficacité et de créations d'emplois.

Dans le domaine de la formation professionnelle, il convient de mentionner la création récente, également début décembre, du GIP CARIF-OREF en partenariat avec l'État les partenaires sociaux, les acteurs socio-économiques et associatifs intervenant dans le champ de la formation, de l'orientation et de l'insertion ; l'objectif étant de développer l'information sur la formation professionnelle continue, les métiers et le marché du travail à Mayotte.

Mentionnons aussi la labellisation obtenue le 30 novembre 2015 de **la Cité des métiers de Mayotte** qui témoigne de la reconnaissance du bon travail accompli par cette structure.

Ces outils renforcés devront permettre de mieux orienter l'action publique et celles des organismes de formation dans les domaines et secteurs les plus pertinents, et identifiés comme porteurs d'avenir et de création de richesse pour notre département.

En matière sociale, le département ne pouvait se tenir à l'écart des grands débats sociaux concernant la société civile. Ainsi, la tenue de la **1^{ère} conférence sociale** à l'hémicycle du conseil départemental le 8 décembre 2015, à laquelle ont été conviés l'ensemble des partenaires sociaux, représentant du monde salarié comme des employeurs, aux côtés de l'ensemble des parlementaires et élus de Mayotte, s'inscrit pleinement dans cette approche.

La motion unanimement adoptée à cette occasion a été portée et relayée par le Conseil départemental auprès de tous les interlocuteurs ministériels que j'ai pu rencontrer lors de notre mission à Paris courant décembre.

Concernant le **port de Longoni** qui a également été un important sujet de préoccupation pour le Conseil départemental tous ces derniers mois, il convient de se réjouir du protocole d'accord enfin conclu en cette fin décembre sous l'égide du Département et du préfet de Mayotte. Il appartient maintenant aux partenaires concernés de faire preuve de responsabilité et, sur

cette base, de lever ensemble les éventuels différents et difficultés subsistant. Pour sa part, le Département veillera au strict respect du contrat de DSP et n'hésitera pas, si besoin en était, à assumer toutes ses prérogatives pour assurer le développement du port de Mayotte.

Notre action déterminée dans tous ces domaines, doit bien évidemment se poursuivre.

Pour 2016

Au-delà des opérations dont nous constaterons en ce début d'année, le bon achèvement (inauguration prochaine des PMI de Pamandzi, de Poroani et de Mtsamoudou, du gymnase de Pamandzi et du centre d'hébergement Abdallah MAMI) ou le démarrage, avec la pose de la première pierre du stade de Cavani, conscient des défis qui demeurent à relever, je compte présenter très prochainement en séance plénière, **deux axes forts de cette mandature.**

D'abord, une réponse quant à notre organisation. Tirant les leçons de nos défaillances passées, j'avais annoncé la mise en place d'un nouvel organigramme des services, dimensionné au regard de nos compétences actuelles et à venir, et capable de réaliser concrètement les objectifs ambitieux que nous nous fixons.

Cette nouvelle organisation des services se doit donc d'être à l'image de l'idée que je me fais de la double compétence exercée par le Conseil départemental de Mayotte.

Notre administration a besoin de se professionnaliser davantage. J'ai dès ma prise de fonction, indiqué mes attentes en matière de fonctionnement, d'accueil et de principes éthiques dans une administration. Rappelant les dispositions du statut de la fonction publique, un effort constant doit être fait par chacun pour mettre notre administration à niveau.

Ensuite, la feuille de route de la mandature.

Mesurant les attentes fortes à la fois des mahorais et des milieux socio-économiques, j'annonce également la présentation très prochaine, de notre plan de mandature pour les 5 prochaines années dont je vous livre aujourd'hui

une première synthèse, qui est en totale adéquation avec la nouvelle organisation administratives mentionnée.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la priorité est le recentrage de nos actions dans nos compétences essentielles. **J'ai donc ainsi retenu 6 orientations majeures pour notre territoire :**

- Renforcer les capacités institutionnelles de notre Département pour l'inscrire pleinement dans le cadre des compétences dévolues au Conseil départemental en qualité de collectivité unique ;
- Renforcer les solidarités et la cohésion sociale sur le territoire : Pour une refondation de l'action sociale du Département ;
- Accroître l'attractivité du territoire : faciliter la mobilité et poser les bases d'un développement économique vivier d'emplois pour les mahorais ;
- Faire le choix d'une politique d'aménagement structurant du territoire au travers le SAR et le PPI
- Affirmer l'identité mahoraise par la promotion de la Culture, de la recherche et du sport
- Et enfin, ancrer Mayotte dans son environnement régional et œuvrer pour sa reconnaissance internationale.

Avec ces orientations qui se déclineront en politiques sectorielles dans chacun des secteurs d'intervention du département, une ère nouvelle doit s'ouvrir pour Mayotte, pour répondre aux besoins qu'expriment nos concitoyens et l'ensemble des acteurs socio-économiques et inscrire notre territoire dans le mouvement vers la modernité et le développement. Il conviendra néanmoins de mettre fin à *nos pratiques de loups solitaires, pour reprendre une expression chère au sénateur Thani que j'aurai retenue, et apprendre à chasser en meutes...* J'ai, dans ce but, pour ferme intention d'ancrer le dialogue et la concertation préalables comme principes fondamentaux de travail de l'exécutif départemental, de manière ensuite à ce qu'une fois les décisions arrêtées, le Conseil départemental ne parle plus que d'une seule voix.

Il serait souhaitable qu'il en aille ainsi pour notre Département, dans son ensemble. Dans cet esprit, j'entends donc, après la tenue de la 1^{ère} conférence sociale précédemment mentionnée, réunir dans le courant du premier trimestre :

- **la conférence des exécutifs locaux,**

- **la conférence des assemblées départementale et consultatives,**
- **et la conférence des assemblées départementale et consulaires.**

L'année 2016 sera également l'année du redressement de notre collectivité.

J'attacherai une importance toute particulière à la mise en œuvre des mesures définies dans le plan d'action récemment adopté, et dont les déclinaisons qui seront dans les prochaines semaines adoptées, constitueront des références pour l'activité quotidienne de notre administration. **L'objectif est d'atteindre à la fin de l'année, l'équilibre d'exercice. Des décisions courageuses devront ainsi être prises.**

Je compte également, **Monsieur le Préfet**, sur le soutien et l'accompagnement de l'Etat pour trouver des solutions pérennes en matière de recettes et ce, à l'image des compétences reconnues à notre collectivité par la loi relative au Département de Mayotte mais surtout, par une revalorisation conséquente de nos dotations de fonctionnement qui ne peuvent, par simple équité, qu'être alignée à la moyenne des Outre-mer.

Après le vote du plan de redressement proposé par la Chambre régionale des comptes au titre de l'examen de la Décision modificative votée le 06 octobre 2015, je présenterai courant avril 2016, le budget primitif du Conseil départemental.

Ça sera l'occasion d'afficher notre détermination à en finir de façon résolue avec les pratiques du passé. Nous partirons en effet sur des bases saines, connaissant parfaitement maintenant la situation. Il s'agira d'un budget vérité qui devra afficher nos handicaps mais aussi notre résolution à les surmonter. Ce budget indiquera clairement les moyens qui seront alloués aux services au titre des missions qui leur seront confiées.

Concomitamment, et pour clarifier notre politique en matière d'investissement, je soumettrai à l'adoption de l'assemblée départementale, **le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).**

Une fois validé, ce document servira de témoin à l'ensemble de la population de la réalisation des engagements pris et engagera aussi notre responsabilité à l'échéance de notre mandat.

Pour être efficace et concret pour nos concitoyens, seront ici **privilegiés** principalement, les projets issus de nos compétences et incluant une contrepartie de l'Etat et/ou de l'Union européenne. Mayotte devra en effet démontrer sa capacité à consommer les crédits européens qui lui sont alloués. Cet axe de travail sera le critérium absolu sur lequel sera appréciée l'action du conseil départemental.

Il faudra aussi **faire vivre l'Agence de Développement et de l'innovation de Mayotte**. Elle devra être notre bras armé en matière de développement et d'innovation économique, et jouer un rôle de premier plan dans la création, l'accompagnement et le développement des entreprises.

Enfin, je m'engage à faire de l'année 2016, une année pour atteindre la justice fiscale à Mayotte. Les mahorais étant soumis à une pression fiscale insupportable du fait des impôts locaux dont les assiettes établies sont en complète inadéquation avec la réalité mahoraise, j'ai, à l'occasion de mon déplacement à Paris au mois de décembre 2015, sensibilisé puis, obtenu, que dès ce mois de janvier 2016, qu'un groupe de travail sous l'égide du Ministère des outre-mer (MOM), associant le Conseil départemental, les parlementaires et les représentants des collectivités locales de Mayotte, puisse être missionné aux fins de proposer un nouveau dispositif fiscal, à même d'apporter des réponses pérennes aux problématiques budgétaires rencontrées par nos collectivités.

L'objectif sera d'aboutir à un nouveau régime fiscal pour Mayotte dès janvier 2017. Et nous aurons également l'occasion dès la publication du rapport définitif de l'IGAS relatif à l'ASE et aux PMI, comme nous en avons convenu avec le Ministre du budget, de retourner à Paris plaider notre cause dans le domaine social et obtenir le réajustement des dotations dont a été injustement privé Mayotte.

A l'horizon de la mandature

Au-delà de cette année 2016, le plan de mandature qui va être prochainement mis au vote des élus, contiendra l'ensemble de nos orientations politiques pour les 5 prochaines années.

Néanmoins, je souhaite m'attarder sur **3 sujets majeurs** qui me paraissent utiles à évoquer :

La formation des agents

Le Conseil départemental engagera pour ses agents, une politique volontariste en matière de formation.

L'objectif recherché est double :

- Encourager les évolutions de carrière des agents de catégorie C susceptibles de passer les concours pour évoluer en B. Il sera affiché ici, une volonté de renforcer les cadres d'emploi intermédiaires, aujourd'hui sous dotés.
- Ensuite, atteindre un niveau de professionnalisme acceptable dans le cadre du traitement plus efficient des dossiers portés par les usagers.

Je ferai donc de la formation des agents, une grande priorité de cette mandature. Pour cela, j'aurai aussi l'occasion dans le courant de cette année, de soumettre l'adoption d'un plan de formation triennal avec des priorités clairement affichées.

Nous rechercherons en sus à développer des partenariats privilégiés avec les collectivités de la Réunion et de Métropole afin de permettre à nos agents de pouvoir, à l'occasion de missions ou de formations, effectuer en leur sein, les immersions professionnelles nécessaires.

Le Schéma d'Aménagement Régional (le SAR)

Le schéma d'aménagement régional (SAR) de Mayotte dont un avant-projet a été arrêté en juillet 2013, constitue l'outil de planification spatial de notre territoire permettant de fournir les orientations fondamentales en matière de développement et d'aménagement du territoire pour les dix à quinze prochaines années.

Les élus du Conseil départemental qui m'accompagnent avec responsabilité dans cette mandature veilleront à ce que les politiques portées inscrites dans ce document puissent être réparties de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire et profitables à toute la population.

Le Conseil départemental doit continuer à jouer pleinement et efficacement son rôle de chef de filât des collectivités locales et de représentation du territoire à l'échelon départemental et régional.

L'aboutissement de la réforme institutionnelle de Mayotte : pour une reconnaissance de Mayotte en tant que collectivité territoriale unique

La loi du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte érige notre territoire en collectivité unique exerçant les compétences d'un Département et celles d'une Région. Néanmoins, une ambiguïté institutionnelle persiste car Mayotte est régie par les textes issus du régime applicable au Département. C'est en ce sens que notre assemblée, en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, a pris le nom de conseil départemental, dotant ainsi Mayotte d'une assemblée départementale et non une assemblée unique.

Si la loi de 2010 est la résultante d'un long combat historique pour la départementalisation de Mayotte, lancé depuis 1958 par George NAHOUDA, et pour laquelle, toute la population s'est mobilisée, force est de constater aujourd'hui à l'épreuve des responsabilités, les limites institutionnelles que ce statut engendre pour notre territoire. Le Conseil départemental ne dispose en effet pas des leviers suffisants pour s'atteler aux défis du développement économique, social et environnemental de Mayotte.

Se pose également la question de la représentativité de nos élus au sein de notre institution. Mayotte comptant en termes d'habitants et de modèle institutionnel, les mêmes caractéristiques que la Guyane, ne dispose pour le fonctionnement de la collectivité unique, que de 26 élus contre 51 pour la Guyane. Je ne m'étendrai pas de nouveau sur les moyens consacrés pour Mayotte en termes de dotations pour l'exercice de cette double compétence. La Dotation globale de fonctionnement attribuée au Conseil départemental n'est limitée qu'à la partie départementale de l'exercice de ces compétences.

Ainsi, au regard de ce constat, j'envisage de militer fortement pour la **reconnaissance pour Mayotte**, aujourd'hui région ultrapériphérique à part entière de l'Union européenne, **d'un statut bâti sur les modèles de collectivité unique appliqués aux Départements de la Martinique ou de la Guyane.** Dans

cette perspective, il convient donc de se préparer aux transferts effectifs des dernières compétences et à la gestion des prochains programmes opérationnels européens.

Les conclusions là aussi de ma récente mission à Paris m'amènent à penser que nous pourrons faire en sorte que ce schéma politique puisse rapidement être proposé au Gouvernement pour un aboutissement d'ici 2018. Un groupe de travail sur ce volet institutionnel a également été acté à cette occasion, dont les travaux devront commencer au début du deuxième trimestre 2016

Enfin, je souhaite indiquer que si les 4 autres DOM ont attendu près de 50 ans pour accéder à l'égalité sociale, je suis convaincu qu'il faudra infiniment moins de temps aux mahorais pour parvenir à l'égalité réelle au sein de la république.

Outre le combat fondamental pour l'égalité, il nous faudra poursuivre et réussir le combat du développement économique, de la création d'emplois et de la sauvegarde de notre magnifique environnement.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2016. Qu'elle soit pour chacun d'entre vous, une année de bonheur, de santé, de prospérité et de réussite.

Vive la République,

Vive Mayotte,

Merci.